



Demande de renseignement pour les trajets aller/retour

Par **moidu3930**, le **11/06/2010** à **19:08**

Bonjour à tous et à toute,
Séparée depuis 4 ans de mon ex compagne avec qui nous avons eu un fils, nous sommes actuellement en conflits. Je vais chercher mon fils un WE sur 2 mais le ramène aussi.
En effet mon ex compagne n'a pas le permis de conduire. Jusqu'a il y a 2 ans ça ne me genait pas puis qu'elle habitait a 60KM mais depuis elle a déménager car son conjoint a été muté a 110km.
Je passe mon temps sur la route le samedi matin et le dimanche AM parceque sous prétexte qu'elle n'a pas le permis elle ne peut pas venir le chercher et que son conjoint ne veut pas non plus.
Que puis-je faire ? quel sont mes droits ? Je verse une pension alimentaire tout les mois, et le fait de faire les 2 aller/retour a un coup financier mais aussi une fatigue.
Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement.

Par **kindermaxi**, le **12/06/2010** à **11:28**

Bonjour,
En effet, sans le permis difficile pour la mère de se déplacer. Son compagnon n'a aucune obligation à prendre en charge votre enfant, c'est la loi.
Je suppose qu'il est précisé sur votre ordonnance que les aller/retour sont à votre charge.
Vous pouvez saisir le juge des affaires familiales du tribunal où réside votre fils, pour demander la moitié de la prise en charge financière de vos aller/retour et/ou la baisse de pension alimentaire.
Si la pension est "ridicule", vous ne pourrez la faire baisser et ne pourrez prétendre non plus à des frais de trajets.
En revanche, si cela n'est déjà précisé sur votre ordonnance, le juge peut vous proposer qu'une tierce personne de confiance de votre entourage (exemple votre compagne si vous en avez une), fasse les aller/retour à votre place.
N'oubliez pas non plus que le juge ne verra que la fatigue de votre enfant et non la votre, c'est avant tout l'enfant qui prime.
Bonne

journée.